



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 23 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Polluants éternels dans l'eau du robinet

Une large présence détectée dans 96 % des communes testées

L'UFC-Que Choisir et Générations Futures dévoilent aujourd'hui une [étude préoccupante](#) sur la présence massive des PFAS, surnommés « polluants éternels », dans l'eau du robinet. Ces substances quasi indestructibles et toxiques pour certaines d'entre elles ont été détectées dans 29 des 30 prélèvements analysés par les associations, y compris dans de grandes villes comme Paris, Lyon et Bordeaux.

Des substances omniprésentes et mal réglementées

Générations Futures et l'UFC-Que Choisir ont analysé 33 PFAS dans l'eau potable de **30 communes françaises**. Les résultats sont alarmants :

- **Le TFA**, un résidu notamment de certains pesticides, a été détecté dans **24 prélèvements sur 30**, notamment **à Paris ou dans des communes des agglomérations de Poitiers et Orléans** ;
- Certaines zones, **comme Tours ou les environs de Rouen**, présentent un véritable cocktail chimique, avec respectivement **10 et 11 PFAS différents** relevés dans un seul prélèvement.

Malgré ces découvertes alarmantes, ces concentrations en PFAS (hors TFA) restent conformes à la norme choisie par la France (somme de 20 PFAS spécifiques limitée à 100 ng/l), bien moins strictes que celles d'autres pays. À titre de comparaison :

- Avec **la norme américaine** (4 ng/l pour 2 PFAS), **6 prélèvements (sur 30)** dont ceux de Rouen et Amiens seraient considérés comme non conformes ;
- Avec **la future norme danoise** sur les PFAS, encore plus stricte, (2 ng/l pour la somme de 4 molécules spécifiques), **15 prélèvements (sur 30)** dépasseraient les seuils admissibles, notamment à Bordeaux et Lyon.

Par ailleurs, **les concentrations de TFA** détectées, excéderaient la limite applicable aux pesticides¹ dans **20 prélèvements sur 30**. Une situation d'autant plus préoccupante que cette substance n'est pas recherchée dans les contrôles réglementaires en France.

Si l'on appliquait simultanément les normes danoises sur les PFAS et les seuils français pour les pesticides, **plus de 80 % des prélèvements (25 sur 30)** ne respecteraient pas au moins l'une de ces exigences. Ces comparaisons montrent clairement à quel point la France adopte une approche peu exigeante pour la protection des consommateurs.

La France à la traîne

En l'état, la norme française sur les PFAS prévue au plan de contrôle pour 2026², (100 ng/l pour la somme de 20 PFAS) est bien trop peu protectrice d'autant qu'elle ne repose sur aucune donnée toxicologique solide. Nous ignorons encore l'ampleur réelle des dangers posés par l'ensemble de ces substances sur la santé. Cependant, des études lient déjà certaines à des risques accrus de cancers, de maladies thyroïdiennes ou de troubles hormonaux.

Face à ces incertitudes, il est urgent que la France applique **le principe de précaution** :

- En évaluant **précisément le danger induit par le TFA et en l'intégrant au plan de contrôle** de l'eau du robinet ;

¹ Une norme de 100 ng/l s'applique aux pesticides ainsi qu'à leurs produits de dégradation évalués comme pertinents. Les autorités sanitaires n'ont pas encore évalué le TFA malgré plusieurs demandes de Générations Futures. Son évaluation conduirait vraisemblablement à classer le TFA comme métabolite pertinent au vu de la méthodologie définie par l'Agence Sanitaire Française.

² À partir de 2026, la France appliquera la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (dites « de boisson »).



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 23 janvier 2025

- En **adoptant des normes plus strictes et protectrices** basées sur des données scientifiques récentes ;
- En **renforçant les contrôles** sur les rejets industriels et en interdisant les pesticides classés comme PFAS.

Il est temps d'agir !

L'UFC-Que Choisir et Générations Futures demandent aux parlementaires d'agir rapidement en votant sans délai la proposition de loi, adoptée en première lecture au parlement, visant à interdire ces substances dans les produits du quotidien, à réduire drastiquement les rejets industriels et à imposer aux entreprises de financer la dépollution.